



Mairie de Sainte-Anne-sur-Brivet

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le vingt-sept juin à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe BELLION, Maire.

Présents : M. Philippe BELLION; Joël BEAUGEARD; Jacques BOURDIN; Claire COURRAUD, Sophie DE LIL, Michel FOSSIER, Christophe GATTEPAILLE; Marie GAUTIER; Sylvie GEFFRAY; David GLOTIN; Romane GRIERE; Jean-Claude HERMANT; Karine HERVY, Marie JOSSO, Nicolas LEJEUNE Adrienne SAGE, Gilbert UM.

Excusé : Hugues LEGENTILHOMME

Secrétaires de séance : Sophie DE LIL et Gilbert UM.

Date de convocation : 22 juin 2016.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Approbation du P. V. de la dernière séance du Conseil Municipal : M. le Maire soumet au vote l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du lundi 30 mai 2016. Celui-ci n'appelant pas d'observations, il est adopté à l'unanimité.

1/ ÉTUDE DE PROGRAMMATION URBAINE : VALIDATION DU RAPPORT FINAL

M. le Maire rappelle que la Commune a entamé une étude de programmation urbaine en 2015, avec l'assistance du cabinet d'études Paysages de l'Ouest (St-Herblain - 44), ayant pour objet les deux thématiques suivantes :

- Réflexion sur le devenir de l'école publique
- Construction de logements : logements locatifs sociaux, logements intermédiaires pour seniors, logements en accession à la propriété.

A cet effet, des groupes de travail composés d'élus municipaux et de représentants de la société civile ont été constitués dans un esprit de concertation.

M. Hugues LEGENTILHOMME, Conseiller Municipal, entre dans la salle du Conseil à 20h50.

Les conclusions de cette étude ont été exposées lors de la réunion publique d'information qui s'est tenue le mardi 14 juin 2016 à 20h30 à la salle polyvalente.

M. LE MANCQ, qui travaille en partenariat avec le cabinet d'études Paysages de l'Ouest, a présenté le rapport final de l'étude suite à cette réunion.

La construction d'une nouvelle école publique, maternelle et primaire, est envisagée sur le site de la rue du Mortier Plat. Pour ce faire, M. le Maire propose au Conseil de faire appel aux services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage. Une consultation en vue du choix d'un cabinet d'études pour cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pourrait être lancée pour le 1^{er} septembre 2016.

M. le Maire indique que la question du financement de cet équipement fait l'objet d'une particulière attention de sa part.

Il précise que le calendrier de réalisation de ce projet va être affiné en fonction des contraintes techniques, administratives, juridiques et financières qui s'imposent à la collectivité.

En outre, différents terrains ont été identifiés dans l'agglomération du bourg de Ste-Anne pour accueillir des programmes de construction de logements. M. le Maire précise que ces travaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de promoteurs immobiliers ou de bailleurs sociaux, et non pas sous maîtrise d'ouvrage communale. La Commune accompagnera néanmoins les porteurs de projet.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide** les orientations générales du rapport final de l'étude de programmation urbaine
- **Autorise** M. le Maire à engager la procédure de passation d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'organisation d'un concours d'architectes pour la construction d'une nouvelle école publique
- **Autorise** M. le Maire à consulter des promoteurs immobiliers et des bailleurs sociaux en vue de la réalisation des programmes de construction de logements.

2/ PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

Mme Karine HERVY, Conseillère Municipale déléguée aux Finances, rappelle le contrat d'association conclu le 08 septembre 2005 entre l'Etat et l'École Saint-Michel, qui impose la prise en charge par la Commune des dépenses de fonctionnement des classes de l'École Saint-Michel, dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'école publique de la commune,

Elle rappelle également la convention de forfait communal conclue le 6 juillet 2006 entre la Commune, l'École Saint-Michel et l'OGEC, et ses avenants successifs. Il convient d'actualiser le forfait pour l'année scolaire 2016-2017,

Mme Karine HERVY présente le tableau de calcul du forfait communal étudié par la Commission des Finances lors de la réunion du mercredi 15 juin 2016.

**PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015
DE L'ECOLE PUBLIQUE JEAN DE LA FONTAINE**

<i>Entretien des locaux</i>	2015
Vérification électricité	366,46 €
Mobilier	241,00 €
Maintenance copieur	2 248,31 €
Entretien gaz	381,60 €
Travaux	843,89 €
VITRINE	630,00 €
petit mobilier	2 507,03 €
Produits entretien	2 634,12 €
Nettoyage vitres	455,18 €
Clés	97,00 €
Fournitures bureau (papier)	3 516,59 €
Fournitures pour petites réparations et entretien (cpte 60632)	2 608,04 €
Cotisation assurance multirisques (ratio de 12%)	1 198,32 €
Contrôle extincteurs (ratio de 18%)	411,80 €
Sous total bâtiments	18 139,34 €
Frais de chauffage, d'eau, d'éclairage	
Eau	813,02 €
Téléphone, Internet	1 078,02 €
Electricité	6 420,39 €
Propane	1 594,53 €
Sous total frais énergie	9 905,96 €
Matériel école	
Matériel pédagogique	3 200,16 €
Personnel	
Quote part du personnel technique mis à disposition à la Mairie	12 438,94 €
Quote part du personnel administratif mis à disposition à la Mairie	11 674,70 €
Charges de personnel ATSEM et adjoint techniques de l'Ecole publique	99 701,30 €
Assurance cotisation personnel	2 701,36 €
Sous total Personnel	126 516,29 €
TOTAL Frais Fonctionnement	157 761,75 €
Moyenne du nombre d'élèves au 1er janvier et au 1er septembre 2015	226
Frais de fonctionnement par rapport au nombre d'élèves en 2015	698,06 €
Somme actuelle versée	662,77 €
Effectif scolaire	226
Evolution coût 2014 – coût 2015	5,32%

Dans ces conditions, Mme Karine HERVY, propose de fixer à **698,06 €** le **montant du forfait communal versé à l'école privée St-Michel**, y compris les frais de matériel pédagogique, par an par élève de Sainte Anne sur Brivet pour l'année scolaire 2016-2017.

Elle propose de fixer également à **698,06 €** le montant de la **participation aux dépenses de fonctionnement**, y compris les frais de matériel pédagogique, par an par élève de Sainte Anne sur Brivet scolarisé en **classe spécialisée hors commune** pour l'année scolaire 2016-2017.

Elle propose d'augmenter de **2%** par rapport à l'année précédente **les autres participations** aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2016-2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Retient** comme **forfait communal** un montant de **698,06 €** par élève de Sainte-Anne, versé pour l'année scolaire 2016-2017, à l'école privée **Saint-Michel**

- **Décide** de fixer à **698,06 €** le **montant de la participation aux dépenses de fonctionnement** par an par élève de Sainte-Anne-sur-Brivet scolarisé en **classe spécialisée hors commune**

- **Décide** de revaloriser de **2%** les autres participations aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2016-2017 :

- **43,96 €** par an pour la participation aux **fournitures scolaires** par élève de Sainte-Anne-sur-Brivet fréquentant les écoles primaires privée et publique de Sainte-Anne et des classes spécialisées hors commune ;
- **14,44 €** pour la participation aux **frais de matériel pédagogique** par an par élève fréquentant l'école publique Jean de La Fontaine à Sainte-Anne-sur-Brivet ;
- **17,18 €** par an et par élève de Sainte-Anne-sur-Brivet fréquentant les écoles primaires de Sainte-Anne-sur-Brivet pour les **projets éducatifs** ;
- **5,27 €** par enfant de Sainte-Anne-sur-Brivet fréquentant les écoles de Sainte-Anne-sur-Brivet et par jour pour les **classes de découverte** (subvention limitée à une classe, 35 élèves maximum, par école et par an, 9 jours maximum, non reportable d'une année sur l'autre si non programmé).

- **Donne** délégation au Maire pour signer un avenant n° 12 à la convention signée avec l'école privée Saint-Michel afin d'y intégrer ces nouvelles données.

3/ TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

Mme Karine HERVY, Conseillère Municipale déléguée aux Finances, indique que la société CONVIVIO, prestataire en charge de la fourniture et la livraison de repas au restaurant scolaire, a augmenté ses tarifs de 1,99 %. Dans ces conditions, elle propose de procéder à une augmentation du prix des repas facturés aux familles de **2,00 %** à compter du 1^{er} septembre 2016.

Cette proposition est soumise au vote.

A titre informatif, M. le Maire indique que le coût de revient d'un repas pour la commune est estimé à environ 6,00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **Décide** de revaloriser de **2,00 %** le prix du repas à la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2016

- **Fixe** comme suit le prix du repas à compter du 1^{er} septembre 2016 :

- **3,47 €** pour les élèves de l'école maternelle
- **3,69 €** pour les élèves de l'école élémentaire
- **4,94 €** pour les adultes

- **Maintient** le forfait minimum de facturation de 5,00 € par trimestre et par famille.

4/ TARIFS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (APS), DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) ET DE LA GARDERIE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

Mme Karine HERVY, Conseillère Municipale déléguée aux Finances, propose d'augmenter de 1,00% les tarifs de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) à compter du 1^{er} septembre 2016. La Commission des Finances, lors de la réunion du 15 juin 2016, a émis un avis favorable sur cette proposition.

Au surplus, il est proposé d'augmenter de 12 € à 15 € la tarification forfaitaire annuelle en vigueur pour la garderie qui se tient chaque mercredi, de 11h45 à 12h45, pendant la période scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de revaloriser de **1,00%** les tarifs de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) à compter du 1^{er} septembre 2016

- **Fixe** comme suit les tarifs de l'accueil périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2016 :

Tarif 2016-2017 (1/2 h)		
QF	CAF /MSA	Autres
< 550	0,85 €	1,22 €
< 700	1,07 €	1,40 €
< 850	1,18 €	1,56 €
< 1000	1,32 €	1,73 €
< 1150	1,44 €	1,86 €
> 1150	1,56 €	2,01 €
et Extérieur commune si place disponible		

- **Fixe** comme suit les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) à compter du 1^{er} septembre 2016 :

Quotient Familial	CAF / MSA		Autres	
	1/2j	journée	1/2j	journée
< 550	4,53 €	7,89 €	6,32 €	11,46 €
< 700	5,21 €	9,28 €	7,08 €	12,90 €
< 850	5,68 €	10,20 €	7,42 €	13,64 €
< 1000	6,15 €	11,14 €	7,79 €	14,38 €
< 1150	6,61 €	12,05 €	8,28 €	15,36 €
> 1150	7,09 €	12,87 €	8,84 €	16,10 €
et Extérieur commune si place disponible				

- **Fixe** à 15,00 € le forfait tarifaire annuel par enfant pour la garderie qui se tiendra chaque mercredi, de 11h45 à 12h45, pendant la période scolaire.

5/ LOYERS DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Mme Karine HERVY, Conseillère Municipale déléguée aux Finances, rappelle que les loyers des logements locatifs sociaux sont établis comme suit à compter du 1^{er} août 2015 :

Logements locatifs sociaux	Loyer au 1 ^{er} août 2015
Logement T2	332,56 €
Logement T3	439,77 €
Logement T4	546,04 €

Elle propose d'augmenter le montant des loyers des logements locatifs sociaux de 0,08 % à compter du 1^{er} août 2016, conformément à l'évolution de l'indice de référence des loyers et à l'avis de la Commission des Finances du mercredi 15 juin 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'augmenter de **0,08 %** et donc de fixer comme indiqué ci-dessous le montant des loyers des logements locatifs sociaux à compter du 1^{er} août 2016 :

Logements locatifs sociaux	Loyer au 1 ^{er} août 2016
Logement T2	332,83 €
Logement T3	440,12 €
Logement T4	546,47 €

6/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs en vue de préparer la prochaine rentrée scolaire.

Il propose de créer un poste temporaire à raison de 5h40 par semaine au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2016-2017 afin d'apporter un renfort pour le service des enfants de maternelle.

Les autres modifications ont pour objet d'actualiser le tableau des effectifs d'un point de vue administratif et juridique, mais ne changent pas les effectifs en poste dans les différents services municipaux sur le terrain.

M. le Maire propose ainsi de créer un poste permanent à mi-temps et de renouveler pour l'année scolaire 2016-2017 un poste temporaire à temps non complet à la restauration scolaire.

Au surplus, il propose de renouveler pour six mois un poste temporaire à mi-temps aux services techniques.

En outre, il propose de supprimer deux postes au restaurant scolaire : ceux-ci sont en effet vacants suite à des avancements de grade dont ont bénéficié certains agents.

Il appartient au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois en conséquence.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil :

- la création d'un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 5h40 par semaine non permanent et pour une durée de 10 mois et 7 jours à compter du 1^{er} septembre 2016, c'est-à-dire pour l'année scolaire 2016-2017

- la création d'un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe permanent à mi-temps à compter du 1^{er} septembre 2016,
- le renouvellement d'un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à mi-temps non permanent, pour une durée de six mois à compter du 1^{er} juin 2016
- le renouvellement d'un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 5h40 par semaine non permanent et pour une durée de 10 mois et 7 jours à compter du 1^{er} septembre 2016, c'est-à-dire pour l'année scolaire 2016-2017
- la suppression d'un poste permanent d'Adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 32h35 par semaine avec effet le 31 août 2016
- la suppression d'un poste permanent d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 30h45 par semaine avec effet le 31 août 2016.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'adopter les créations, suppressions et renouvellements d'emplois ainsi proposés
- **Modifie** le tableau des effectifs en conséquence
- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget communal.

7/ CONSTRUCTION DE LA MAISON DE SANTÉ : AVENANTS AUX MARCHÉS

M. le Maire rappelle au Conseil que le chantier de construction d'une maison de santé pluri-professionnelle est en cours. L'agence Konico Architectes (Nantes - 44) assure la maîtrise d'œuvre de l'opération.

M. Jacques BOURDIN, Adjoint à l'Urbanisme, expose les quatre projets d'avenants relatifs aux marchés de travaux de construction de la maison de santé :

- Lot n°3 - Gros-œuvre - SARL GUIHÉNEUF - avenant n°2 en plus-value d'un montant de 896,00 € H.T.
- Lot n°5 - Charpente-bois - SAFRAN - avenant n°1 en plus-value d'un montant de 669,03 € H.T.
- Lot n°5 - Charpente-bois - SAFRAN - avenant n°2 en moins-value d'un montant de 58,42 € H.T.
- Lot n°12 - Electricité-chauffage électrique - SARL BROCÉLIANDE - avenant n°1 en plus-value d'un montant de 1 823,71 € H.T.

Lors de la réunion du 21 juin 2016, la Commission des marchés a émis un avis favorable à la validation de ces avenants.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et M. Jacques BOURDIN, Adjoint à l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de conclure les avenants ci-après détaillés dans le cadre des travaux relatifs à la construction de la maison de santé :

Lot n°3 : Gros-œuvre

Le marché avec l'entreprise SARL GUIHÉNEUF (Missillac) s'établit comme suit :

Montant HT du marché initial : 54 703,11 €

Montant HT du marché actuel : 55 755,91 €

Montant HT de l'avenant n°2 : 896,00 €

Nouveau montant HT du marché : 56 651,91 €

Lot n°5 : Charpente, bois

Le marché avec l'entreprise SAFRAN (Grandchamp-des-Fontaines - 44) s'établit comme suit :

Montant HT du marché initial : 10 074,55 €

Montant HT de l'avenant n°1 : 669,03 €

Montant HT de l'avenant n°2 : - 58,42 €

Nouveau montant HT du marché : 10 685,16 €

Lot n°12 : Électricité, chauffage électrique

Le marché avec l'entreprise SARL BROCÉLIANDE (St-Abraham - 56) s'établit comme suit :

Montant HT du marché initial : 20 990,65 €

Montant HT de l'avenant n°1 : 1 823,71 €

Nouveau montant HT du marché : 22 814,36 €

- **Autorise** M. le Maire à signer les avenants considérés.

8/ RÉNOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE : CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE, DU CONTRÔLEUR TECHNIQUE ET DU COORDINATEUR S.P.S

M. le Maire rappelle le projet de rénovation thermique et énergétique de la salle polyvalente.

Ce programme comporte deux tranches :

1) une tranche ferme : rénovation des locaux existants, pour un coût estimatif de 300 000 € H.T.

2) une tranche conditionnelle : extension (Nord ou Sud) pour un coût estimatif de 120 000 € H.T.

Le coût estimatif global des travaux s'établirait donc à 420 000,00 € H.T.

M. le Maire a sollicité les services du cabinet VÉRIFICA (Nantes - 44) pour assurer une mission d'assistance juridique, administrative et technique afin d'organiser les consultations en vue de retenir le maître d'œuvre, le contrôleur technique et le coordinateur S.P.S.

La Commission des marchés s'est réunie le mardi 21 juin en vue de procéder à l'ouverture des plis. L'analyse des offres a été confiée au cabinet VÉRIFICA (Nantes - 44).

La Commission s'est de nouveau réunie ce jour en vue de prendre connaissance de l'analyse des offres et de procéder au choix des candidats pour les missions de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique et de coordination S.P.S.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide** le choix des prestataires conformément au tableau ci-après :

Prestation	Candidat retenu	Montant H.T. Tranche Ferme	Montant H.T. Tranche conditionnelle	Montant H.T. Total
Maîtrise d'oeuvre	AO-Architecture - Stéven Aoustin	31 122 €	8 778 €	39 900 €
Contrôle technique	VERITAS	3 800 €	1 000 €	4 800 €
Coordination S.P.S.	Estuaire Coordination Sécurité (E.C.S)	1 610 €	700 €	2 310 €

- **Donne** délégation à M. le Maire pour signer les marchés.

9/ INFORMATION SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE

Conformément aux délégations données par le Conseil Municipal en application de la délibération du 28 mars 2014, Monsieur le Maire a signé les marchés ci-après :

Objet	Entreprise	Montant H.T.	Montant T.T.C.
2 PC portables école	TBI (Redon - 35)	1 319,22 €	1 583,06 €
Films solaires salle sports	ERPS (Pontchateau - 44)	3 557,77 €	4 269,32 €
Total		4 876,99 €	5 852,38 €

INFORMATIONS DIVERSES

- 1- **Pollution aux hydrocarbures** : Deux foyers sont toujours dans l'attente de la réintégration de leur logement. Le changement d'un système d'assainissement individuel est en cours à Tragouët. Les opérations de dépollution se poursuivent. La situation évolue favorablement, même si le retour à la normale prendra du temps. Dans une lettre adressée à la Mairie, Mme la Sous-préfète a indiqué que, hormis la présence d'hydrocarbures dans le puits n°22, situé à Tragouët, les résultats d'analyses montrent que la fuite de gasoil n'a aujourd'hui aucun impact identifié sur les autres puits recensés dans la zone d'investigations.
- 2- **Enfance - jeunesse** :
 - Mme Marie JOSSO, Première Adjointe, informe le Conseil que, lors de la réunion du jeudi 16 juin 2016, la Commission de délégation de service public a retenu Les PEP 44 comme gestionnaire des activités périscolaires et extrascolaires pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre prochain.
 - Une réflexion est engagée sur la possibilité de créer une commission extra-municipale « Enfance - jeunesse », c'est-à-dire réunissant des élus municipaux et des représentants de la société civile
 - Une réflexion est en cours afin de permettre aux ados de disposer de leur propre local pour y mener les activités et animations les concernant.
- 3- **Restauration scolaire** :
 - Mme Marie JOSSO indique que le règlement de la structure est en cours de révision. Une réflexion est menée pour limiter le gaspillage alimentaire et garantir le respect des règles d'inscription.
 - Une formation « Gestes et postures » est programmée pour le personnel municipal.
 - Une séance « portes ouvertes » aura lieu le mercredi 31 août 2016 de 16h00 à 17h30 au restaurant scolaire - espace « Les Pirogues » (2 rue du Mortier Plat).
- 4- **Finances** : M. le Maire rappelle les conséquences sur le budget communal de la baisse des dotations de l'État. Toutefois, il précise que l'attribution du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour la Commune de Sainte-Anne-sur-Brivet est de 59 033 € en 2016, contre 48 008 € en 2015.
- 5- **Élaboration du plan local d'urbanisme (PLU)** : La consultation des personnes publiques associées est toujours en cours. M. le Maire se rendra prochainement à la réunion de la CDPENAF pour l'examen du dossier.
- 6- **Voirie** : M. Christophe GATTEPAILLE, Conseiller Municipal délégué à la Voirie, indique que l'entreprise LANDAIS (Mésanger) est retenue en vue de la réalisation des travaux du programme d'aménagement de la voirie communale (PAVC) pour un montant de 55 042,10 € H.T. (tranche ferme + prestation supplémentaire parking, mais sans la tranche conditionnelle).

7- **Consultation relative au projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes** : Lors du vote du dimanche 26 juin 2016, les habitants de Sainte-Anne-sur-Brivet se sont prononcés à 55 % (suffrages exprimés) en faveur du transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique sur la commune de Notre-Dame-des-Landes. Le taux de participation s'est élevé à 61 %.

8- **Manifestations, fêtes et cérémonies** :

- M. Joël BEAUGEARD, Adjoint aux Associations, rappelle qu'une projection du film « La famille Bélier » aura lieu lors de la séance de cinéma en plein air le samedi 6 août 2016 à l'étang de La Couëronnais.
- Le repas des aînés aura lieu le samedi 24 septembre 2016.
- La foire-exposition des artisans et commerçants brivetains aura lieu le samedi 8 et le dimanche 9 octobre 2016.
- L'inauguration de l'espace de rencontres sports jeunesse aura lieu le samedi 15 octobre 2016 à 11h00.

9- **Conseil Municipal des Enfants** : Un voyage à Paris sera organisé le 24 octobre pour visiter l'Assemblée Nationale.

10- **Terrain des sports** : Après consultation du Conseil Municipal des Enfants, la dénomination de « Complexe sportif du Brivet » est retenue et fera l'objet d'une signalétique appropriée.

11- **Prochaine séance du Conseil Municipal (prévisionnelle)** : Lundi 19 septembre 2016 à 20h30.

Le Maire

Philippe BELLIOU

Joël BEAUGEARD

Jacques BOURDIN

Claire COURRAUD

Sophie DE LIL

Michel FOSSIER

Christophe GATTEPAILLE

Marie GAUTIER

Sylvie GEFFRAY

David GLOTIN

Romane GRIÈRE

Jean-Claude HERMANT

Karine HERVY

Marie JOSSO

Hugues LEGENTILHOMME

Nicolas LEJEUNE

Adrienne SAGE

Gilbert UM